

Marché de travaux

RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DU JACQUELIN

DCE – Bordereau des Prix Unitaires



Réf. : 2175 - TD/TT/JT – 2021

Juin 2021

BPU

Bordereau des Prix Unitaires - Projet de restauration écologique du Jacquelin

Poste		U.	Prix unitaire	
			€	En toutes lettres
1 Installation du chantier				
1.1	Préparation du chantier			
1.1.1	Implantation du chantier Ce prix rémunère, forfaitairement, l'implantation du chantier, selon les directives de l'article 2.1 du CCTP.	Ft		
1.1.2	Implantation des ouvrages, piquetage Ce prix rémunère, forfaitairement, l'implantation et le piquetage en plan et en niveau des aménagements, selon les directives de l'article 2.2 du CCTP.	Ft		
1.1.3	Constat d'huissier Ce prix rémunère, forfaitairement, la réalisation d'un constat d'huissier, selon les directives de l'article 2.3 du CCTP.	Ft		
1.2	Aménagement de la zone de travail et protection des milieux			
1.2.1	Mise en place de dispositifs de batardage et de filtration des matières en suspension Ce prix rémunère, forfaitairement, la mise en place de dispositifs de batardage et de filtration des matières en suspension, selon les directives de l'article 2.4 du CCTP.	Ft		
1.3	Repliement et remise en état			
1.3.1	Repliement et remise en état des terrains et chemins empruntés Ce prix rémunère, forfaitairement, la remise en état des terrains et chemins empruntés, selon les directives de l'article 2.5 du CCTP.	Ft		
2 Diversification des boisements rivulaires				
2.1	Bucheronnage d'arbres de diamètre 30-60 cm Ce prix rémunère, à l'unité, le bucheronnage d'arbres de diamètre 30 à 60 cm, selon les directives de l'article 3.3.1 du CCTP.	U		
2.2	Fourniture et plantation de jeunes arbres à racines nues (50 à 80 cm de hauteur) Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la plantation de jeunes arbres à racines nues, selon les directives des articles 3.2.1 et 3.3.2 du CCTP.	U		
2.3	Fourniture et mise en œuvre de boutures de saules Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et mise en œuvre de boutures de saules, selon les directives des articles 3.2.2 et 3.3.3 du CCTP.	U		
2.4	Ensemencement des talus créés à l'aide d'un mélange d'herbacées adapté Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la mise en œuvre d'un ensemencement des talus créés par les terrassements, à l'aide d'un mélange grainier d'herbacées, selon les directives des articles 3.2.3 et 3.3.4 du CCTP.	m ²		
3 Réalisation de pré-barrages				
3.1	Fourniture de blocs calcaires ø400-600 mm Ce prix rémunère, au mètre cube, la fourniture de blocs calcaires ø400-600 mm, selon les directives de l'article 4.2.1 du CCTP.	m ³		
3.2	Fourniture de matériaux graveleux concassés calcaires ø10/80 mm Ce prix rémunère, au mètre cube, la fourniture de matériaux graveleux concassés calcaires ø10/80 mm, selon les directives de l'article 4.2.2 du CCTP.	m ³		
3.3	Fourniture de géotextile synthétique non tissé Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture de géotextile synthétique non tissé, selon les directives de l'article 4.2.3 du CCTP.	m ²		
3.4	Réalisation de pré-barrages, y compris terrassement du fond de forme et des ancrages en berge, et réfection des berges au-dessus des ancrages Ce prix rémunère, à l'unité, la réalisation de pré-barrages par la mise en œuvre des matériaux fournis aux postes 3.1, 3.2 et 3.4, y compris les terrassements associés, selon les directives de l'article 4.3 du CCTP.	U		
4 Diversification des écoulements				
4.1	Fourniture et mise en œuvre d'épis plongeant d'environ 2 m en moyenne en pieux jointifs Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la mise en œuvre d'épis plongeants en pieux jointifs, selon les directives des articles 5.2.1 et 5.3.1 du CCTP.	U		
4.2	Fourniture et mise en œuvre d'épis en tronc d'environ 2,5 m en moyenne Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la mise en œuvre d'épis en tronc d'environ 2,5 m en moyenne (tronc pouvant être prélevé sur place), selon les directives des articles 5.2.1 et 5.3.2 du CCTP.	U		
4.3	Fourniture et mise en œuvre d'épis en fascines de branches mortes de 3 m de long Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la mise en œuvre d'épis en fascines de branches mortes de 3 m de long, selon les directives des articles 5.2.1 et 5.3.3 du CCTP.	U		
4.4	Fourniture et mise en œuvre de souches d'arbres Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la mise en œuvre de souches d'arbres fixées par des pieux, selon les directives des articles 5.2.1 et 5.3.4 du CCTP.	U		

BPU

Bordereau des Prix Unitaires - Projet de restauration écologique du Jacquelin

	Poste	U.	Prix unitaire	
			€	En toutes lettres
4.5	Fourniture de matériaux graveleux concassés calcaires ø10/80 mm Ce prix rémunère, au mètre cube, la fourniture de matériaux graveleux concassés calcaires ø10/80 mm, selon les directives de l'article 5.2.2 du CCTP.	m ³		
4.6	Mise en œuvre de matériaux graveleux et façonnage en bancs de 1m³ chacun Ce prix rémunère, au mètre cube, la mise en œuvre des matériaux graveleux du poste 4.5 en bancs de 1m ³ chacun, selon les directives de l'article 5.3.5 du CCTP.	m ³		

5 Démantèlement d'une passerelle et réfection d'un passage à gué				
5.1	Bucheronnage d'arbres de diamètre 30-60 cm Ce prix rémunère, à l'unité, le bucheronnage d'arbres de diamètre 30 à 60 cm, selon les directives de l'article 3.3.1 du CCTP.	U		
5.2	Fourniture de matériaux pierreux concassés calcaires ø80/150 mm Ce prix rémunère, au mètre cube, la fourniture de matériaux pierreux concassés calcaires ø80/150 mm, selon les directives de l'article 6.2.1 du CCTP.	m ³		
5.3	Fourniture de GNT calcaires ø0/150 mm Ce prix rémunère, au mètre cube, la fourniture de GNT calcaires ø0/150 mm, selon les directives de l'article 6.2.1 du CCTP.	m ³		
5.4	Fourniture de géotextile synthétique non tissé Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture de géotextile synthétique non tissé, selon les directives de l'article 6.2.2 du CCTP.	m ²		
5.5	Démontage de la passerelle, du seuil et du passage à gué, et tri des matériaux de démolition Ce prix rémunère, forfaitairement, le démontage de la passerelle (y compris les culées), du seuil et du passage à gué, et le tri des matériaux de démolition (hors évacuation), selon les directives de l'article 6.3.1 du CCTP.	Ft		
5.6	Terrassement en déblai pour réalisation du fond de forme du chemin et du passage à gué Ce prix rémunère, au mètre cube, les terrassements en déblai pour réalisation du fond de forme du chemin et du passage à gué, selon les directives de l'article 6.3.1 du CCTP.	m ³		
5.7	Reprofilage localisé et surfacage des talus pour semis d'herbacées Ce prix rémunère, au mètre carré, le reprofilage localisé et le surfacage des talus pour semis d'herbacées, selon les directives de l'article 6.3.1 du CCTP.	m ²		
5.8	Réalisation d'un chemin de 3 m de largeur par mise en œuvre du géotextile et de la GNT compactée sur 0,3 m d'épaisseur Ce prix rémunère, au mètre carré, la réalisation d'un chemin de 3 m de largeur par mise en œuvre du géotextile et de la GNT (postes 5.3 et 5.4) compactée sur 0,3 m d'épaisseur, selon les directives de l'article 6.3.2 du CCTP.	m ²		
5.9	Réalisation d'un passage à gué par mise en œuvre de géotextile, de GNT, de pierres concassées et des matériaux grossiers (ø150-400 mm) présents sur place Ce prix rémunère, forfaitairement, la réalisation d'un passage à gué par mise en œuvre de géotextile (poste 5.4), de GNT (poste 5.3), de pierres concassées (poste 5.2) et des matériaux grossiers présents sur place (ø150-400 mm), selon les directives de l'article 6.3.3 du CCTP.	Ft		
5.10	Exportation dans une décharge adaptée des éléments de démolition non valorisables sur site et de quelques blocs de béton présents sur le haut de berge Ce prix rémunère, forfaitairement, l'exportation dans une décharge adaptée des éléments de démolition non valorisables sur site (béton, métal, goudron...) et de quelques blocs de béton présents sur le haut de berge (8 à 10 m ³ au total), selon les directives de l'article 6.3.1 du CCTP.	Ft		
5.11	Exportation dans une décharge adaptée des matériaux issus des terrassements en déblai du fond de forme du chemin et du passage à gué Ce prix rémunère, au mètre cube, l'exportation dans une décharge adaptée des matériaux issus des terrassements en déblai du fond de forme du chemin et du passage à gué, selon les directives de l'article 6.3.1 du CCTP.	m ³		

6 Garantie				
6.1	Entretien et garantie de reprise pour les plantations d'arbres, de boutures et semis d'herbacées Ce prix rémunère, forfaitairement, l'entretien et la garantie de reprise des plantations d'arbres, de boutures et les semis d'herbacées, selon les directives de l'article 7.1 du CCTP.	Ft		